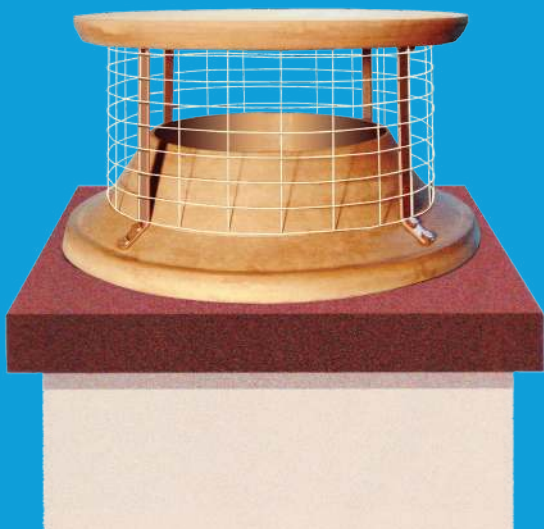


CIMENT'OR

Classe B



PRÉSENTATION

La gamme d'extracteurs statiques antirefouleur CIMENT'OR se compose principalement du cône à effet venturi en béton, d'un chapeau de protection et d'un grillage anti-volatile. Décliné en quatre modèles le Ciment'or, est garantie 10 ans. Il permet d'améliorer le tirage des chaudières, poêles mais également l'extraction de l'air vicié des conduits de ventilation cuisine et sanitaires.

L'extracteur statique CIMENT'OR est conforme à l'annexe J du DTU 24.1 P1.

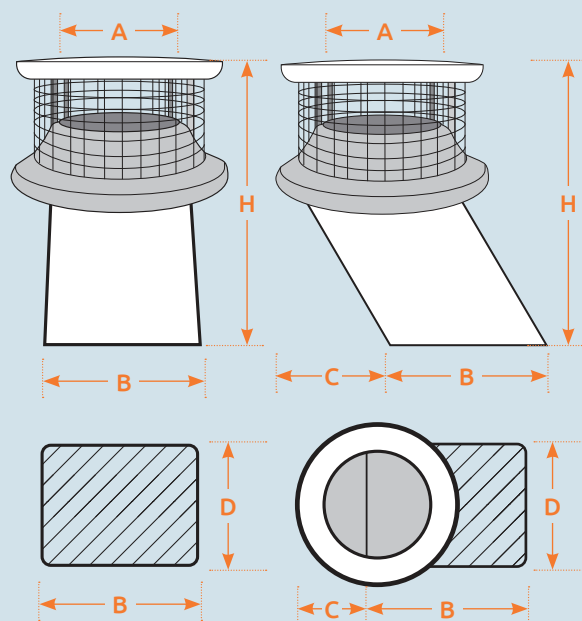
DESTINATION

Débouchés de conduits de fumée collectifs ou individuels aptes à fonctionner en tirage naturel. Utilisé aussi en ventilation générale, l'extracteur statique CIMENT'OR permet en règle générale d'obtenir les débits minima d'hygiène imposés par l'article 4 de l'arrêté du 24 Mars 1982.

EXTRACTEUR STATIQUE EN BÉTON

Garantie décennale. CIMENT'OR peut toujours évoluer en extracteur statomécanique MAXIVENT.

- ▶ Esthétique et discret.
- ▶ Silencieux même par grand vent.
- ▶ Aucun risque d'envol ou d'arrachement.
- ▶ Sans entretien.
- ▶ Montage rapide par scellement.
- ▶ Opération de ramonage facilitée par démontage rapide.
- ▶ Design aérodynamique.
- ▶ Mise au point en soufflerie.



DEUX MODÈLES (P 50-413 norme classe B) CIMENT'OR C3D et C3E uniquement :

CIMENT'OR modèle droit

CIMENT'OR modèle excentré

- ▶ Tout béton vibré
- ▶ Flasques, entretoise et visserie inox 304
- ▶ Garantie décennale

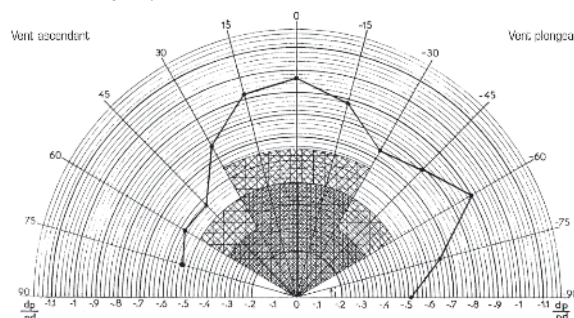
Applications principales :

- ▶ Chauffage (gaz, bois, fuel...)
- ▶ Ventilation (cuisine, WC, salle de bains...)

COMPOSITION

- ▶ Embase et flasque : en béton vibré
- ▶ Visserie et pattes : en inox 304
- ▶ Pied d'adaptation : en béton vibré
- ▶ Grillage anti-volatile : en inox 304
- ▶ Fil de 1 mm et maille de 25 x 50

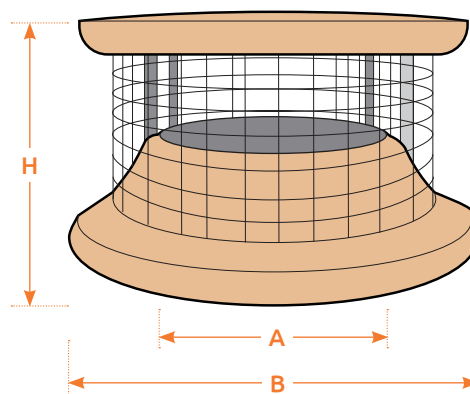
Courbe du ciment'or en soufflerie



Preuve des aérodynamiques du modèle CIMENT'OR.

Caractéristiques dimensionnelles

Réf. Produits	A (mm)	B (mm)	H (mm)	Section (cm ²)
CIMENT'OR C4	250	460	260	490
CIMENT'OR C6	320	500	260	804
CIMENT'OR C7	360	560	260	1017
CIMENT'OR C8	400	595	260	1256



Caractéristiques de mise en œuvre

MISE EN ŒUVRE DU CIMENT'OR SUR CONDUITS INDIVIDUELS

- ▶ Méthode par regroupement de conduits à l'aide d'une pièce béton d'adaptation.
- ▶ Exemple de regroupement de conduits individuels fumée ou ventilation conformes à l'arrêté du 22 oct. 69 aptes à fonctionner en tirage naturel.

REGROUPEMENT DES CONDUITS (CAS DE L'EVAPDC UNIQUEMENT)

Le regroupement des conduits est autorisé sous certaines conditions :

- ▶ Les conduits regroupés sont destinés au même usage, fumée ou ventilation.
- ▶ Les conduits ainsi que leurs débouchés pris individuellement doivent être conformes à l'arrêté du 22 oct. 69 relatif aux conduits de fumées.
- ▶ La section de l'extracteur est au moins égale à la somme des sections réelles des conduits regroupés.
- ▶ Le regroupement des conduits collectifs est déjà existant
- ▶ Le regroupement de conduit individuel est limité à 1200cm²

EXEMPLE DE NOTE DE CALCUL

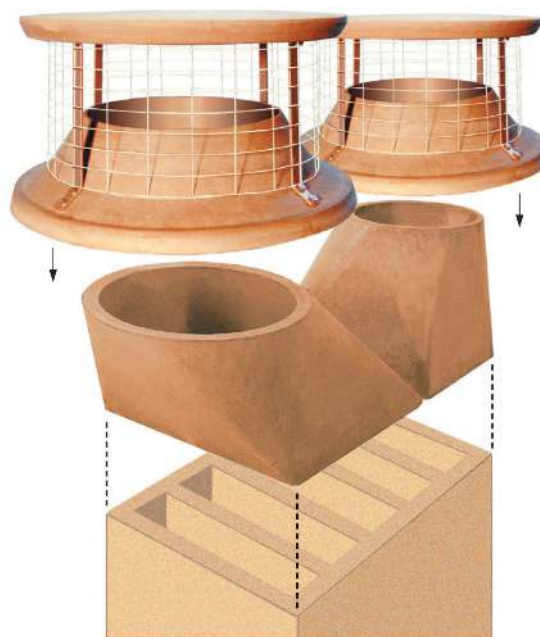
3 conduits individuels regroupés de 20x20 soit 400 cm² x 3 = 1200 cm².

- ▶ Choix de l'extracteur CIMENT'OR référence C8 diamètre 400 mm soit 1256 cm².

2 conduits individuels regroupés de 20x20 soit 400 cm² x 2 = 800 cm².

- ▶ Choix de l'extracteur CIMENT'OR référence C6 diamètre 320 mm soit 804 cm².

Méthode par équipement de conduits individuels séparés.



Type de produits extraits	Matériaux	Type d'extracteur	DxB Superficie basse	Ø A (Int. mm)	C (mm)	H (mm)
TOUS COMBUSTIBLES	Béton - Coiffe inox	C3 D	250x250	150	150	455
TOUS COMBUSTIBLES	Béton - Coiffe inox	C3 E	250x250	150	150	455

Particularité : utiliser le modèle excentré C3 lorsque les conduits individuels sont très rapprochés

MISE EN ŒUVRE DU CIMENT'OR AVEC PIED BÉTON D'ADAPTATION SUR CONDUIT SHUNT

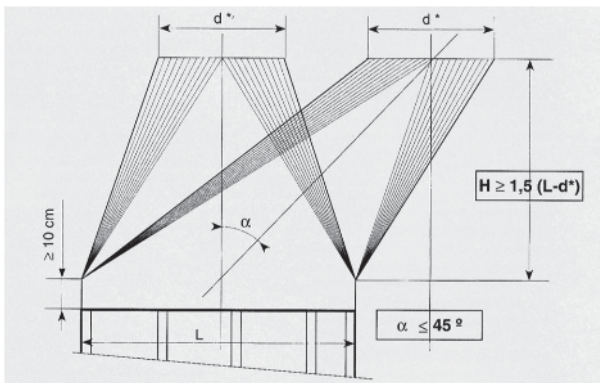
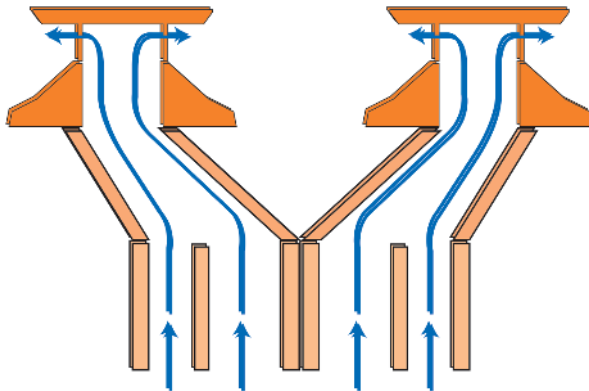
- ▶ Scellement de la pièce d'adaptation en béton sur le débouché de conduit.
- ▶ Scellement du CIMENT'OR sur la pièce d'adaptation en béton.

REGROUPEMENT DES CONDUITS (CAS DE L'EVAPDC UNIQUEMENT)

Le regroupement des conduits est autorisé sous certaines conditions :

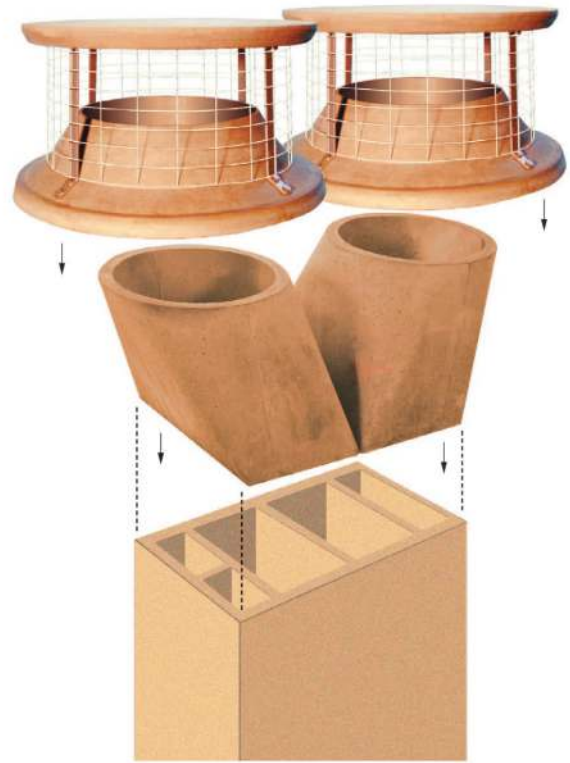
- ▶ Les conduits regroupés sont destinés au même usage, fumée ou ventilation.
- ▶ Les conduits ainsi que leurs débouchés pris individuellement doivent être conformes à l'arrêté du 22 oct. 69 relatif aux conduits de fumées.
- ▶ La section de l'extracteur est au moins égale à la somme des sections réelles des conduits regroupés.
- ▶ Le regroupement des conduits collectifs est déjà existant
- ▶ Le regroupement de conduit individuel est limité à 1200cm²

Pièce d'adaptation pour le couronnement de conduits de fumée.

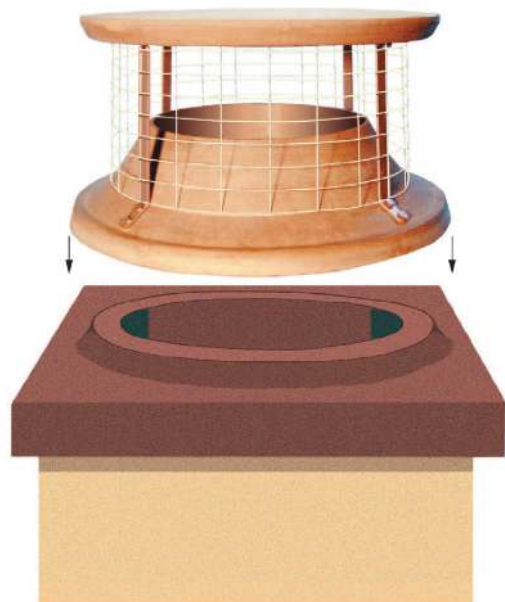


*d = diamètre de l'extracteur ou plus petite dimension.

Nota : La pièce d'adaptation doit comporter une partie verticale d'au moins 10 cm prise au débouché des conduits.



Exemple de pose avec pièce d'adaptation en béton sur conduit shunt.



Exemple de pose directe sur couronnement de Type Séréc